

FACTURE-COPIE AR654652
07.09.2023

N° de commande 9280064

Client 941326
REFERENCES CLIENT: DEV0182421-3-37849

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier BP 70171
13795 Aix en Provence Cedex 3
France
TVA: FR00827498460

Adresse de livraison
SCI DE L'AVENIR
145 AV DE FONTVERT
84130 LE PONTET
France

Personne de contact:
Madame Emmanuelle Zafindrabe Ros
Téléphone 04.42.90.16.00
Téléfax
Portable
E-mail emmanuelle.z@sicontact.fr

Date de livraison 7.9.2023

Votre équipe chez Bene

Service client
Maureen Delabarre
Téléphone +33156900080
Téléfax
E-mail maureen.delabarre@bene.com

Service des ventes:
Jean Michel Albertini
Téléphone +33156900080
Portable
E-mail jean-michel.albertini@bene.com



Partner for
credit insurance and debt collection

FACTURE-COPIE AR654652
07.09.2023

N° de commande 9280064

Lieferung Kontakt :

Mujdé Erdogan
Tel : +33 6 85 28 79 19Emilie Boban
Tel : +33 6 20 26 32 51

Position	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant total
(2) ESTRADE AVEC PIXEL TOP				
2.010.0	PG PIXEL Box, contreplaqué de 12 mm largeur / profondeur / hauteur (mm): 360 / 360 / 381 Pin naturel non traité	13,00 PCS	85,79	1 115,27
2.030.0	PG PIXEL Top, plateau en particules fines de 19 mm largeur / profondeur (mm): 360 / 360 Couleur: mélamine blanc (MW)	9,00 PCS	23,76	213,84
2.050.0	PN Jeu de Soft Pad pour PIXEL (3 coussins) largeur / profondeur (mm): 340 / 340 Revêtement rembourrage: tissu, Fiord 101 (Teinte: gris clair)	3,00 UTE	170,27	510,81

WEEE-Reg.-No.: AT 9110022782844; CH VP11374; DE 87980211; FR 028451_05HEE2; IE 3382W; IT 21040000012912; LI VP11374; PL 000120863; GB WEE/MM8044AA
EPR registration number (IDU) : FR031437_10MFZJ

Conditions de livraison et de paiement	Montant	€	1 839,92
<ul style="list-style-type: none"> · 30 jours net après la date de la facture · DDP · montage par ses propres soins · Livraison intracommunautaire exonérée TVA 	Montant net	€	1 839,92
	TVA 0%	€	0,00
	Montant total	€	1 839,92

Conditions générales de vente



8.5. Nous ne sommes pas responsables des retards ou des impossibilités de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les guerres, les épidémies, les émeutes, les troubles civils, les rébellions, les actes de terrorisme, les réglementations gouvernementales, les embargos, les explosions, d'incendies, d'inondations, de conditions climatiques inhabituellement graves auxquelles on ne pouvait raisonnablement s'attendre, d'intempéries, de pannes d'électricité ou de télécommunications publiques, y compris les actions syndicales, quelles qu'en soient la nature et la cause (grèves, lock-out, etc.) ou pour des raisons qui ne relèvent pas de notre responsabilité, comme par exemple des travaux préparatoires nécessaires du client qui n'ont pas été achevés à temps. Si la livraison ou la prestation est retardée en raison d'un cas de force majeure ou pour des raisons qui ne nous sont pas imputables, nous sommes en droit de résilier les obligations de livraison encore existantes et de nous libérer de notre engagement. Cela vaut également pour les retards de livraison dus à un retard ou à une non-exécution de la part de l'un de nos fournisseurs.

8.6. Nous répondons du retard ou de l'impossibilité de la livraison (partielle) pour d'autres motifs que ceux mentionnés au point 8.5., si nous avons tout au moins agi avec une négligence grave. A l'égard des entrepreneurs s'appliquent les limites de responsabilité du point 10.

8.7. Le client est tenu de réceptionner sans délai le produit/la prestation après la mise à disposition ou, si la livraison/prestation de service est effectuée par nous-mêmes ou une entreprise chargée par nous, après la livraison/prestation de service. Il est convenu que le retard de réception du client sera qualifié de violation d'une obligation principale, de sorte que le retard de réception équivaut au retard de paiement. En cas de retard de réception, le risque de prix est transféré au client et nous ne répondrons plus que de la négligence grave (p.ex. diligence concernant la garde). En outre nous sommes autorisés, en cas de retard de réception, d'entreposer/de déposer les produits aux risques et aux frais du client chez nous, dans un entrepôt public, auprès du tribunal ou d'une autre manière sécurisée. Le droit selon le § 373 Code de commerce demeure inchangé. En cas d'entreposage, nous sommes en tout cas autorisés à facturer des frais de stockage respectifs par jour calendaire commencé et à exiger en même temps l'exécution du contrat ou à résilier le contrat en fixant un délai supplémentaire approprié et à utiliser les produits autrement. En cas de retard de réception est présumée convenue une pénalité conventionnelle, indépendante de toute faute et de la survenance effective d'un dommage, de 50% du prix d'achat, s'il s'agit de produits de série ou produits standards, ou de 100% du prix d'achat, s'il s'agit de produits fabriqués individuellement selon les souhaits du client. Le droit de réclamer le paiement de dommages-intérêts au-delà de cette pénalité et de la rémunération reste inchangé (p.ex. coûts d'entreposage et de transport, coûts de plusieurs trajets, coûts d'avocat, prix d'achat du produit, etc.). En cas de retard de réception, ou si le client est en retard avec ses propres prestations ou les prestations qui lui sont imputables, nous sommes autorisés à exiger immédiatement le paiement de toutes les factures ou créances.

9. Réclamation pour vices, garantie, prescription

9.1. Les entrepreneurs sont tenus d'examiner l'objet de livraison sans délai - notamment avant son utilisation, son montage ou sa transformation - et de signaler par écrit les vices de toute nature (aussi de l'emballage) en indiquant le type et l'étendue du vice. Le signalement des vices visibles nous doit être transmis par écrit dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la livraison, le signalement des vices cachés nous doit être transmis par écrit dans un délai de trois jours ouvrables à compter d'une découvervabilité raisonnable. Si la réclamation pour vices ne répond pas aux exigences indiquées, les produits sont considérés comme acceptés. Dans ce cas l'exercice de droits de garantie ou de droits d'indemnisation, y inclus les dommages consécutifs, ainsi que le droit de contester le contrat pour cause d'erreur en raison de vices sont exclus. Si le montage des objets de livraison est effectué par nos soins, les dispositions indiquées ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux vices de montage.

9.2. Les entrepreneurs doivent prouver que le vice existait déjà au moment de la remise, les consommateurs seulement après l'expiration d'un délai de six mois à compter de la remise. Hormis les cas dans lesquels il existe de par la loi le droit d'annuler le contrat, nous nous réservons le droit par rapport aux entrepreneurs de satisfaire au droit de garantie à notre choix par une amélioration, un échange ou une réduction du prix.

9.3. Par rapport aux entrepreneurs le délai de garantie est de six semaines pour les biens mobiliers et d'un an pour les biens immobiliers à compter de la date de la remise. Le droit de recours selon le § 933b Code civil est exclu.

9.4. Nous répondons des dommages dus aux vices des produits seulement dans les limites mentionnées au point 10.

10. Responsabilité limitée

Nous répondons d'un préjudice occasionné au client, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un préjudice corporel, seulement dans la mesure où une faute intentionnelle ou une négligence grave nous est imputable. Hormis les préjudices corporels, nous répondons vis-à-vis de l'entrepreneur seulement, si l'entrepreneur nous prouve une négligence grave ou une intention. La responsabilité vis-à-vis des entrepreneurs est limitée de façon générale à 15% de la valeur nette de la commande et elle est exclue pour la perte de bénéfices, les dommages consécutifs ou dommages résultant de droits de tiers.

11. Réserve de propriété

Les produits restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et des frais accessoires. Une revente est seulement admise, si nous en avons été dûment informés à l'avance avec la communication du nom ou de la raison sociale et de l'adresse (commerciale) exacte de l'acheteur et si nous donnons explicitement par écrit notre accord à la vente. En cas de notre accord, la créance du prix d'achat est considérée déjà maintenant comme nous ayant été cédée. Nous avons en tout temps le droit d'informer le tiers débiteur de cette cession. L'exercice du droit de réserve de propriété constitue une résiliation du contrat seulement si celle-ci est déclarée explicitement par écrit. Le client n'est pas autorisé à donner en gage à des tiers les produits sous réserve de propriété, à les céder à titre de sécurité ou à disposer d'une autre manière au profit de tiers. Nous devons être informés immédiatement d'une saisie judiciaire ou d'autres mainmises de tierces personnes sur les produits sous réserve de propriété. En cas de retard de paiement du client nous sommes autorisés à reprendre provisoirement aux frais du client les produits sous réserve de propriété. La reprise des produits ne constitue pas une résiliation du contrat, à moins que nous l'aurions déclaré explicitement. En cas d'exercice de la réserve de propriété, toutes les obligations de paiement de notre client restent cependant inchangées.

12. Agent commercial

Le client n'est pas un agent commercial selon la loi relative aux agents commerciaux ou conformément à cette loi (J.O. no. 88/1993 dans la version respective en vigueur). Le ^{4 de 5}ne confie aux clients ni la négociation, ni la conclusion d'affaires, ni au nom du fournisseur, ni pour leur compte. Le fournisseur n'autorise explicitement pas les clients à faire des affaires à son nom et pour son compte.

Firme: BENE GmbH siège: Waidhofen/Ybbs registre de commerce: Landesgericht St. Poelten 444783 v. TVA: ATU70065136
NOS OFFRES, LIVRAISONS ET AUTRES PRESTATIONS SONT EXCLUSIVEMENT SOUMISES A NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET LIVRAISON

Toutes nos créances ainsi que celles de cette facture ont été transmises à la société Raiffeisen Factor Bank AG. C'est pourquoi dorénavant les paiements à effet libératoire ne peuvent être effectués qu'à cette société au bénéfice de EUR account: 24709311002, IBAN: AT67 3100 0247 0931 1002
USD account: 7050849793, IBAN: AT503100007050849793 - GBP account: 8350849793, IBAN: AT403100008350849793 - AED account: 5750849793, IBAN: AT603100005750849793

Entre le fournisseur et les clients n'existent, au profit du fournisseur, pas d'obligations de non-concurrence, pas d'interdictions de vendre des produits de tiers, pas de droits de donner des instructions et/ou de contrôle, pas de prescriptions impératives pour la formation des prix et pas d'obligations d'achat des clients. Les clients sont libres dans leur gestion commerciale et ne sont pas impliqués dans l'entreprise du fournisseur. Si toutefois une telle convention serait conclue, le client est tenu d'informer sans délai le fournisseur de cette affaire.

13. Boutique en ligne

13.1. Les dispositions du point 16 s'appliquent exclusivement aux commandes effectuées par l'intermédiaire de la boutique en ligne du fournisseur.

13.2. A défaut d'une convention contraire, les prix dans la boutique en ligne sont, contrairement au point 4.1., des prix où la taxe sur la valeur ajoutée légale est comprise.

13.3. Le fournisseur accepte dans la boutique en ligne plusieurs modes de paiement que le client peut en principe choisir librement au cours de la procédure de commande, mais il se réserve le droit de modifier les moyens de paiement ou de renvoyer à d'autres modes de paiement. Le client n'a pas le droit d'insister sur un certain mode de paiement.

13.4. Chaque livraison est soumise aux frais d'envoi additionnels communiqués avant la passation de la commande dans la boutique en ligne.

13.5. Une obligation de mise en place et/ou de montage des produits est seulement donnée, si ceci a été commandé ou convenu séparément; le fournisseur n'est en tout cas pas tenu d'offrir une mise en place et/ou un montage.

14. Protection des données

14.1. Nous utilisons les données communiquées par un client (formule de politesse, nom, adresse, adresse courriel, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, coordonnées bancaires) conformément aux dispositions légales, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

14.2. Aux fins de l'exécution des obligations contractuelles, p.ex. en ce qui concerne la livraison et la facturation, les données à caractère personnel sont transmises, si nécessaire, à l'entreprise de transport ou au service comptable. Après l'exécution complète du contrat et le paiement intégral du prix de vente, y inclus le paiement de toutes les rémunérations convenues, toutes les données qui ne doivent pas être conservées pour des raisons légales, seront effacées et ne seront plus mises à la disposition pour d'autres fins. Le client a en tout temps le droit de demander la rectification, le blocage ou la radiation de ses données. Par ailleurs, les données à caractère personnel mises à la disposition de l'entreprise ne sont pas rendues accessibles à des tiers sans autorisation écrite spéciale. A moins que cela ne soit exigé, en vertu du droit en vigueur.

14.3. Si le client est d'accord avec l'utilisation de ses données, nous faisons en sorte que le sous-traitant que nous avons mandaté soit soumis aux mêmes obligations que le fournisseur et que nous soyons directement responsables vis-à-vis du client pour l'exécution de l'obligation de protection des données d'un sous-traitant.

14.4. Le client donne son accord pour que ses données à caractère personnel puissent être utilisées pour l'envoi par courriel d'informations sur les nouveaux produits et services. Le client accepte également que ses données à caractère personnel peuvent être utilisées à des fins d'analyse de marché. La transmission de ces données et des résultats du sondage à des tiers n'a pas lieu. Le client accepte explicitement dans ce contexte d'être contacté par courriel par nous (ou des prestataires de services en matière de protection des données que nous avons mandatés). Le client a en tout temps le droit de s'opposer à une telle utilisation. L'opposition doit être adressée au fournisseur par la poste ou par courriel.

15. Droit applicable, lieu de l'exécution, juridiction

15.1. Les CGV et la relation contractuelle sont régis exclusivement par le droit matériel autrichien, les dispositions de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et les règles de conflits de lois/normes de renvoi non impératifs du droit international privé (DIP) étant exclues. Les renvois sont exclus. Mais les parties ont la possibilité de stipuler par un accord commun écrit un autre droit matériel étranger.

15.2. Le lieu de l'exécution est 1010 Wien, Autriche (Europe).

15.3. Concernant nos éventuelles préentions à l'égard du client, le tribunal ayant la compétence d'attribution à 1010 Wien, Autriche (Europe) est compétent pour tous les litiges découlant du ou en rapport avec la relation contractuelle présente. Nous avons en tout cas le droit d'assigner aussi au for général ou au for spécial éventuel du client. Concernant les préentions éventuelles du client à notre égard, le tribunal ayant la compétence d'attribution à 1010 Wien, Autriche (Europe) est seul compétent pour tous les litiges découlant du ou en rapport avec la relation contractuelle présente. Pour les assignations de clients qui sont des consommateurs au sens du § 1 de la loi sur la protection des consommateurs, le for compétent est selon le § 14 de la loi sur la protection des consommateurs le for du domicile, de la résidence habituelle ou du lieu du travail.

16. Exigence de la forme écrite, clients de référence, changement d'adresse/de données, divers

16.1. Toutes les conventions, modifications ultérieures, compléments ultérieurs, accords supplémentaires etc. exigent la forme écrite pour leur validité. Ceci vaut aussi pour la renonciation à l'exigence de la forme écrite.

16.2. Nous sommes autorisés à citer nos clients - de quelque manière que ce soit - comme clients de référence.

16.3. Si l'adresse ou les données du client changent, notamment celles qui sont nécessaires pour le déroulement de la relation contractuelle (p.ex. données personnelles, adresse pour la facture etc.) le client est tenu de nous en informer immédiatement. Jusqu'à la réception de cette déclaration par notre entreprise les déclarations et factures sont considérées comme parvenues au client, si elles sont transmises à l'adresse initiale/aux données initiales.

16.4. La cession des droits et obligations découlant d'une relation contractuelle basée sur les CGV présentes et le transfert de la relation contractuelle présente par le client à une tierce personne nécessitent notre accord écrit préalable.

Version : 16.09.2022

FACTURE-COPIE AR654652
07.09.2023

N° de commande 9280064

**SUPPLÉMENT
STATISTIQUE**

N° de nomenclature	Nom	Poids net	Montant net de la facture
39269097	Waren aus Kunststoffen und Waren aus anderen Stoffen	2,46	510,81
94033019	Holzmöbel von der in Büros verwendeten Art, mit einer Höhe von <= 80 cm (ausg. Schreibtische sowie Sitzmöbel)	76,83	1 115,27
94039100	Teile für Möbel, aus Holz	18,81	213,84